



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOMBES

Accusé de réception en préfecture
001-210103719-20251202-2025-59-DE
Date de télétransmission : 09/12/2025
Date de réception préfecture : 09/12/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2025-59

Date de convocation : 27 novembre 2025
Date d'affichage : 27 novembre 2025

Membres en exercice : 12

Présents : 7

Votants : 7

Pouvoirs : 0

Séance du 2 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 2 décembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel.

Présents : AIMAR Romain, MATHIEU Anne-Hélène, MERLINO Eric, OUILLON Bélinda, PETRONE Dominique, RAHMANI Mourad, THONIEL Dominique

Absents : LANTHEAUME Xavier, MAQUET Elisabeth, PEGOURIE Sylvie

Excusés : COLOMB Christophe, FAILLET Martial.

Secrétaire de séance : MATHIEU Anne-Hélène.

Objet : Décision modificative n°1- Budget assainissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		74.43 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		74.43 €
D 2158-18 : RACCORDEMENT STEP	74.43 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	74.43 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n° 1 sur le budget assainissement.

Le Maire, Dominique PETRONE



Accusé de réception en préfecture
001-210103719-20251202-2025-59-DE
Date de télétransmission : 09/12/2025
Date de réception préfecture : 09/12/2025